



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM642

Valable du 04/05/2026 au 03/05/2031



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 15/01/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 500 000

Dénomination sociale : EGD

8 RUE RAOUL MORTIER
86190 VOUILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS CEDEX 519459309

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 519 459 309 00034

Code NACE : 3900Z

Numéro caisse de congés payés : 291787/S

Assurance Responsabilité travaux :

Téléphone : 05 49 54 20 16

Portable :

Fax : 0549018692

Responsabilité légale : HESTIN FABIEN PRÉSIDENT
MAUCOLIN STEPHANE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : DECOOL AURELIE

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

EBA 0267826

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Site internet :

E-mail : alicia.pelnier@egd-desamiantage.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	52	EFF4	18 353 511	CA8
Dans l'activité	52	EFF4	15 818 343	CA8

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Installations industrielles Matériels et équipements de transport Niveau d'empoussièrement : 3 - Date maj du D.U. : 05/05/2024	04/05/2026	03/05/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE



Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR